

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DFPE 35 Subventions (4 618 937 euros), prorogations, avenants n°3, avenant n°2, avenant n°1 et convention pluriannuelle d'objectifs à l'association Crescendo (11e) pour ses 20 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 09 janvier 2017, celle signée le 1er décembre 2017 et celle signée le 24 octobre 2018 par l'association Crescendo et la Ville de Paris ;

Vu la délibération présentée lors des séances du Conseil de Paris en date du 1er au 4 avril 2019 concernant le principe de la prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs 2017-2019 signées avec les associations ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association Crescendo ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 19 septembre 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 18 septembre 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 17 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants n°3 aux conventions, un avenant n°2 à la convention pour le multi-accueil Binet, un avenant n°1 à la convention pour le multi-accueil Basfroi et une convention pluriannuelle d'objectifs pour le multi-accueil Spinoza, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association Crescendo ayant son siège social 102 C, rue Amelot à Paris (11e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement et la prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec l'association Crescendo en 2017 et 2018.

Article 2 : Une subvention de 219 026 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Saint Roch située 26, rue St Roch (1er), (N° tiers SIMPA : 9608, N° dossier : 2019-01737).

Article 3 : Une subvention de 220 236 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa crèche collective Enfance et Découvertes située 33-35, boulevard du Temple (3e), (N° tiers SIMPA : 9608, N° dossier : 2019-01724).

Article 4 : Une subvention de 345 580 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Les Globes Trotteurs, située 42, rue Le Peletier (9e), (N° tiers SIMPA : 9608, N° dossier : 2019-01731).

Article 5 : Une subvention de 254 037 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Charivari située 12, rue Fromentin (9e), (N° tiers SIMPA : 9608, N° dossier : 2019-01729).

Article 6 : Une subvention de 322 975 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Basfroi située 38, rue Basfroi (11e), (N° tiers SIMPA : 9608, N° dossier : 2019-01725).

Article 7 : Une subvention de 296 906 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Spinoza située 6-8, rue Spinoza (11e), (N° tiers SIMPA : 9608, N° dossier : 2019-08953).

Article 8 : Une subvention de 255 481 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Les Lutins de la Plaine située 16, allée des Frères Voisins (15e), (N° tiers SIMPA : 9608, N° dossier : 2019-01732).

Article 9 : Une subvention de 155 191 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil La Souris Verte située 112, rue Brancion (15e), (N° tiers SIMPA : 9608, N° dossier : 2019-01738).

Article 10 : Une subvention de 127 795 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Les Ateliers du Toboggan située 149, rue de la Croix Nivert (15e), (N° tiers SIMPA : 9608, N° dossier : 2019-01723).

Article 11 : Une subvention de 143 334 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Champerret située 24, avenue de la Porte de Villiers (17e), (N° tiers SIMPA : 9608, N° dossier : 2019-01728).

Article 12 : Une subvention de 189 273 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil 1, 2, 3 Soleil située 7-9, rue des Islettes (18e), (N° tiers SIMPA : 9608, N° dossier : 2019-01721).

Article 13 : Une subvention de 137 769 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Binet située 20-22, avenue de la Porte de Montmartre (18e), (N° tiers SIMPA : 9608, N° dossier : 2019-01727).

Article 14 : Une subvention de 158 308 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa crèche collective Les Enfants d'Abord située 93, rue de Meaux (19e), (N° tiers SIMPA : 9608, N° dossier : 2019-01730).

Article 15 : Une subvention de 359 486 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa crèche collective Bellevue située 2-12, rue de Bellevue (19e), (N° tiers SIMPA : 9608, N° dossier : 2019-01726).

Article 16 : Une subvention de 477 255 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil La Maison de Gavroche située 9-21, Sente des Dorées (19e), (N° tiers SIMPA : 9608, N° dossier : 2019-01733).

Article 17 : Une subvention de 74 433 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa crèche collective Coccinelle située 4, square du Nouveau Belleville (20e), (N° tiers SIMPA : 9608, N° dossier : 2019-01739).

Article 18 : Une subvention de 188 126 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil L'Arc en Ciel située 19-21, rue de Fontarabie (20e), (N° tiers SIMPA : 9608, N° dossier : 2019-01722).

Article 19 : Une subvention de 166 711 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Mille et une Couleurs située 126, boulevard de Belleville (20e), (N° tiers SIMPA : 9608, N° dossier : 2019-01735).

Article 20 : Une subvention de 358 593 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Les Robinsons située 9, rue des Haies (20e), (N° tiers SIMPA : 9608, N° dossier : 2019-01736).

Article 21 : Une subvention de 168 422 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Méli-Mélo située 26, rue Bisson (20e), (N° tiers SIMPA : 9608, N° dossier : 2019-01734).

Article 22 : Les dépenses correspondant à ces subventions seront imputées au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2019 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO